VENTES A L'ENCAN

Danziger & Tessier

ANNONCE JUDICIAIRE.

Magnifiques Meubles de Maison,

Consistant en

Meubles de salon, vestibule, bibliothèque, draperies, descente de lit, tapis, argenterie et plaqué, peintures à l'huile, vases, plaqués, pendules, etc.

Succession de Gustave Lehmann, Sr.

No 84,198—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER—C. A. Tessier, Encanteur — Bureau 134 rue Carondelet.

Mercredi, 4 novembre 1908, à 11 h. a.m.

Sur les lieux 3628 avenue St-Charles coin de la rue Antoine.

Il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un ordre daté le 11 septembre 1908 de l'Hon. W. B. Sommerville juge de la susdite Cour, Division D, agissant pour l'Hon. Fred D. King, juge de la susdite cour Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci après décrite, à savoir:

Un lot d'ameublement consistant en meubles de salon, bibliothèque, vestibule, draperies, descente de lit, tapis, peintures à l'huile, vases plaqués, argenterie et plaqué, etc., le tout d'après l'inventaire enregistré.

Conditions—Comptant

24 oct—24 25—nov 1 4

ANNONCE JUDICIAIRE

ACTIONS BONS ACTIONS

SUCCESSION de GUSTAVE LEHMANN, Sr

No 84,198—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans

PAR DANZIGER & TESSIER, C. A. Tessier, Encanteur —Bureau 134 rue Carondelet—MARDI le 27 octobre 1908, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 9 octobre 1908 de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la susdite Cour, Division D, agissant pour l'Honorable Fred D. King, juge de ladite cour, Division B, maintenant absent en congé dans l'affaire ci-dessus intitulée la propriété ci-après décrite, à savoir:

Certificat No 246 pour 100 actions du fonds capital de la Consumers Electric Company, de la valeur au pair de $100.

Certificat No 18 pour 10 actions du fond capital prélevé de la Otari Oil Company.

Certificat No 46 pour 10 actions du fond capital commun de la Otar. Oil Company.

Certificat No 1319 pour 325 actions de la Matona Oil et Pipe Line Company.

Un bon d'or de 6 pour cent de la République de Nicaragua pour $1000, No 379 trente coupons annexés, chacun pour $30.

Certificat No 284 du fond capital Hipe Bay Company, 10 actions, commun: de la valeur au pair, $100.

Certificat No 113 pour 50 actions International Development Company, de la valeur au pair $100.

Certificat No 114 pour 50 actions International Development Company, de la valeur au pair $100.

Certificat No 90 pour 71 actions International Development Company, de la valeur au pair $100.

Certificat No 99 pour 71 actions International Development Company, de la valeur au pair $100.

Certificat No 746 pour 5 actions du fonds capital de la Takamine Ferment Company, valeur au pair $4.00.

Certificat "Scrip" No 321 New Orleans Railway and Light Co., preferred, pour $40.00.

Certificat "scrip" No 295 pour $20.00 New Orleans Railway and Light Co., commun.

Certificat No 97 pour 5 actions du fond capital de la Studebaker Township Company, Ltd. de la valeur au pair de $100.

Certificat No 4 pour 25 actions Interstate Electric Company, Ltd., valeur au pair $100.

Certificat No 64 pour 16 actions Royaline Medicine Company, Ltd., de la valeur au pair $25.00.

20 bons hypothécaires de la Consumers' Electric Company, 5 pour cent avec tous les coupons annexés, chaque coupon pour $4.50, valeur au pair $100, des numéros suivants 1160, 1162, 1161, 1164, 1165, 1166, 1167, 1158, 1159, 1163, 1172, 1172, 1171, 1170, 1169, 1168, 1177, 1176, 1175, 1174.

Bons hypothécaires 5 pour cent, Consumers Electric Company, No 975, pour la somme de $500, avec coupons annexés, chaque coupon pour $12.50.

Deux certificats de la Young Men's Hebrew Improvement Company Ltd, Nos 263 et 264, valeur au par, $25.00.

Deux cents actions Central Stores, valeur au pair, $10.00.

Cent actions de la Consumers Electric Company certificat No 326, valeur au pair $100.

Conditions—Comptant

Charles Rosen, avocat.

16 oct—16 18 25 27

Freed & Clesi.

VENTE DE RECEVEUR—A l'Enchère Publique—Par FREED & CLESI, N. J. Clesi, encanteur—A la Nouvelle-Orléans Les MARDI, le 27 octobre 1908, à 11 heures a. m., à l'Usine de la Compagnie, rue Tchoupitoulas, près de l'avenue Louisiana l'établissement entier, les installations de bureau et le stock de la Ring Lumber and Manufacturing Company

Par ordre de l'Honorable W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, agissant pour l'Honorable Fred D. King, juge de la Division B, absent en congé, daté du 13 octobre 1908 une vente à l'enchère, au comptant, après annonces légales a été accordée à la requête du Recevreur dans l'affaire intitulée James H Martin vs King Lumber and Manufacturing Company No 85,897 du Dossier de ladite Cour, de toutes les machines et de l'usine entière, y compris un Moteur Electrique général de la puissance de trente-cinq chevaux, un moteur de vingt chevaux, un de dix chevaux et quatre de cinq chevaux, tous de la même fabrique, un rabot, une scie à ressier, une scie (feat off), de boîtes de "trib saws", deux instruments de taillandier, une machine à mortaiser, un tour automatique, un tour à main, une meule à coutreaux, un ventilateur, une paire de "knife scales" une enclume, un lot de coutreaux, six scies extra, une balance, outils variés, un lot de poulies, un lot de ceintures, et un "daily" de bois de construction; un wagon; deux moules et deux jeux de harnais; un lot d'articles de bureau comprenant un pupitre à dessus à coulisse une machine à écrire Monarch, presse à lettres, coffre-fort en fer, pupitre fixe, chaises, tables, glacière, etc.; différents lots de bois, comprenant chêne, frêne, sapin, peuplier, ormeau, hickory et cyprès, formant à peu près 30,000 pieds; et aussi nombre de comptes non reçus de divers montants et valeurs, ainsi que les baux de l'établissement occupé par ladite usine et le chantier de bois, expirant le 30 septembre 1910.

Ladite propriété sera offerte par l'Encanteur, premièrement en bloc en un lot, comprenant tout et les comptes ouverts, baux, etc., et immédiatement après en lots. Si le total des enchères pour les différents lots n'excède pas le montant offert pour le tout, l'adjudication sera faite du tout, mais si le total des enchères pour différents lots excède l'enchère pour le tout, l'adjudication sera alors faite des lots divers.

FREED & CLESI, Propriété Foncière et Encanteurs 834 rue Gravier.

Carroll Henderson et Carroll et Henriques à Duchamp avocats du Recevreur.

18 oct—18 25 27

VENTES A L'ENCAN

Albert Paul.

ANNONCE JUDICIAIRE

Joli Cottage Simple,

No 307 rue Cherokee près Macarty.

Succession de Fanny Bradfoot, veuve par le premier mariage de Joseph Pegued, et épouse par le deuxième mariage de Manuel Fernandez.

No 87,169—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division C.

PAR ALBERT PAUL, Encanteur — Bureau No 311 rue Baronne—JEUDI le 15 novembre 1908, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District, Division D agissant pour l'Hon. John St Paul, juge de ladite Cour, Division C daté le 8 octobre 1908, pour le compte de ladite succession il sera vendu à l'enchère publique

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, etc., qui y appartiennent, situé dans le 7me District de la Nouvelle-Orléans dans l'Ilot 44, borné par les rues Cherokee (autrefois Clinton), Milnades, Commercial et Macarty, désigné comme lot No 9 et mesurant, en mesure américaine, 30 pieds de face à la rue Clinton (maintenant Cherokee), sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent du cottage simple confortablement distribué, connu comme No 307 rue Cherokee. Le voisinage est de choix et s'améliore rapidement.

Conditions—Un tiers en plus comptant, et la balance, s'il y en a, en un crédit de un et deux ans à l'option de l'acquéreur, la portion du crédit de ladite vente devant être démontrée par billets de l'acquéreur à son ordre et par lui endossé portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'à paiement, garantie par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue, avec le pacte de non aliénando et toutes les clauses usuelles de sécurité 5 0/0 honoraires d'avocat en cas de procès. La propriété devant être assurée aux frais de l'acquéreur pendant des billets.

L'acte de vente aux frais de l'acquéreur par-devant Fred Deibel, notaire. Un dépôt de 10 pour cent sera exigé au moment de l'adjudication.

11 oct—11 18 25—nov 1 8 15

Auguste Huard.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de John L. Kennedy vs James D. L. Mullen et Thos. J. Mullen.

No 82 843—Division E—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

POUR UN PARTAGE.

Vente de Propriété Foncière en la Paroisse St-Tammany, Lne.

Je, Auguste Huard, un encanteur en cette ville, en conformité à un jugement rendu et en Cour ouverte le 9 octobre 1908 et signé en Cour ouverte le 15 octobre 1908, dans l'affaire ci-dessus, je serai vendu à l'enchère publique, le MERCREDI 18 novembre 1908 à midi, à la Bourse de Exposition de Huard, No 239 rue Bourbon, en cette ville, la propriété foncière comme suit, à savoir:

Deux lots de terre s'étendant et étant situés dans la paroisse de St-Tammany, Etat de la Louisiane, désignés par Nos Deux et Trois (2 et 3) faisant face à la rivière Tchefuncta et mesurant en superficie, ledit lot No 2 quarante-sept et 50-100 acres (47 50-100 acres), et ledit lot No 3 quarante neuf 70-100 acres (49 70-100 acres), borné sur la gauche par les terres de Mme Parent et sur la droite par le lot No 4, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances. Le tout d'après un plan dressé par Matthew Dicks, voyer de la dite paroisse St Tammany le 7 mai 1870, même la propriété décrite comme suit, vendue à Edmond Burns commençant à un point cinquante deux pieds (52 0/0 pieds) en ligne directe nord d'où la ligne du lot No Dix (10) joint les rives de la rivière Tchefuncta, de là dans une direction sud en long de ladite rivière audit point de la jonction dudit lot No 10 (10) sur la ligne de borne du nord, sept cent quatre-vingt cinq pieds (785 0/0 00) à une ligne de borne ouest du lot quatre (4), de là dans une direction nord en long de ladite ligne de borne dudit lot quatre (4), cent cinquante pieds (150 0/0 0/0) de là dans une direction sud sur une ligne droite à un point de commencement. La dite propriété étant comprise dans les lots Deux et Trois (2 et 3) d'après un jugement à conditions d'une moitié comptant et la balance en un an avec des billets garantis par lien de vendeur et hypothèque spéciale portant 7 0/0 d'intérêt par an, 10 0/0 d'honoraire d'avocat en cas de procès les taxes de 1908 devant être assumées par l'acquéreur, l'acte de vente devant être passé pardevant Robert Legier, notaire, ladite propriété étant plus complètement décrite sur un plan et voyer fait par Howard Burns, dépositaire voyer de la paroisse St Tammany, daté 1er octobre 1908 et enregistrée en l'affaire ci-dessus.

AUG HUARD Encanteur

Bureau 239 rue Bourbon.

Voyez l'arpentage à la Bourse.

15 oct—16 23—nov 1 8 15 16

ANNONCES JUDICIAIRES

AVIS.

Dans l'affaire de Léon Boé demandant confirmation de titre, etc.

Etat de la Louisiane, Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Divis on B. No 87,243.

Attendu que Léon Boé a le dix décembre 1886, acheté la propriété ci-après décrite à une vente faite par Charles Cavanac, percepteur de taxes d'Etat des districts inférieurs de la ville de la Nouvelle-Orléans, à une adjudication publique conformément à l'acte No 82 de l'Assemblée Générale de la Louisiane, adop é en 1884, appliquée le 10 juillet 1884, a acquis la propriété ci-après décrite.

Attendu que, ladite adjudication publique a été confirmée par un acte notarié dressé pardevant P. A. Rabouin, ancien notaire dans et pour la Paroisse d'Orléans, le onze Décembre 1886 et enregistré le même jour au Bureau des Transferts de cette Paroisse, Livre 124, folio 481.

Attendu que, ledit Léon Boé a demandé à cette Cour de donner un avertissement en avis, en conformité avec les sections 2370, 2371, 2372 et 2373 des Statuts Revisés de l'Etat de la Louisiane, approuvée le 16 Mars 1870, communément connus comme "Un Acte pour la révision des statuts d'ordre général."

Sachez donc, maintenant, que toutes les personnes intéressées en ceci, qui peuvent établir des droits, titres, intérêts ou réclamations quelconques dans ou à la propriété ci-après décrite, par suite de quelque irrégularité, vice de forme, ou illégalité dans la vente publique, et l'adjudication, ci-dessus mentionnées, et à l'acte notarié les confirmant, ou sans les annonces les concernant, ou les procédures quelconques dudit percepteur de taxes ou de toute autre personne ayant donné lieu à ladite vente publique, à l'adjudication et à ladite authentique, ou à l'époque, la manière et la forme dans lesquelles ont eu lieu cette vente, ou pour toute autre cause ou formalité défectueuse, sont prévenues au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, d'avoir à déclarer dans les trente jours qui suivront la date de la première insertion de cet avis dans les journaux la raison pour laquelle la vente ainsi faite à Léon Boé, de la propriété ci-après convenablement, complètement et correctement décrite, ne devrait pas être confirmée et homologuée.

Un certain lot ou portion de terre et toutes les améliorations qui s'y trouvent, dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'Ilot No 472, borné par les rues Marais, Mazant, Urquhart et Bartholomey, ledit lot de terre mesurant trois cent quarante deux pieds sur la rue Mazant, sur une profondeur et façade de quarante-six pieds sur chacune des rues Marais et Urquhart, ledit lot formant le coin des rues Mazant et Marais ainsi que des rues Marais et Urquhart.

Nouvelle-Orléans, le vingt quatre septembre, mil neuf cent huit.

(signé) W. B. SOMMERVILLE,

Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, agissant pour l'Hon Fred D. King, juge de la Division B, maintenant absent en congé.

Copie conforme.

L. W. GUNTHER, Député Greffier.

Titche & Rogers, avocats.

26 s pt—26—oct 10 18

Succession de Thomas Carter.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 86,165—Division D — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont en peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Jeanne Fulham Carter, administratrice de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—John P. Sullivan, Avocat Landry, avocats.

18 oct—18 25 28

VENTES A L'ENCAN. VENTES A L'ENCAN.

Stroudback & Stern.

ANNONCE JUDICIAIRE.

SPLENDIDE EMPLACEMENT

—POUR—

COMMERCE

1440 Rue Annonciation, coin Robin,

—ET—

Terrains de Choix pour Bâtir dans le Sixième District.

SUCCESSION DE SAMUEL ALSTON.

No 86,319—Cour Civile de District—Division D.

PAR STROUDBACK & STERN—Léonard L. Stern, Encanteur—JEUDI, le 5 novembre 1908, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de Cour signé le 24 septembre 1904, par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, les propriétés ci-après décrites, à savoir:

Le Six certains lots de terre ensemble avec tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'Ilot borné par les rues Coliseum, Berrier, Général Taylor et Panitou, lesquels lots sont désignés par les Nos 5, 6, 7, 8, 9 et 10 sur un devis fait par W. Thornton, voyer de ville de l'ancienne ville de Jefferson daté le 13 mars 1858, annexé à la marge d'un acte de vente passé pardevant A. J. Armstrong, ancien notaire, le 12 novembre 1879 par lequel Elizabeth Alston a acheté les lots Nos 8, 9 et 10 dudit défunt Samuel Alston, et mesurant, en mesure américaine, comme suit. Les lots 5, 6 et 7 sont contigus et mesurent chacun 31 pieds de face à la rue Berrier sur une profondeur de 100 pieds 10 pouces et 3 lignes entre lignes parallèles. Le lot No 8 mesure 30 pieds 3 pouces de face à la rue Coliseum sur une profondeur de 100 pieds 10 pouces et 3 lignes entre lignes parallèles. Le lot No 9 est contigu au lot No 8 et mesure 31 pieds de face à la rue Coliseum sur une profondeur de 100 pieds 10 pouces et 3 lignes entre lignes parallèles et le lot No 10 mesure 32 pieds de face à la rue Coliseum sur une profondeur de 100 pieds 10 pouces et 3 lignes entre lignes parallèles, toutes les mesures étant plus ou moins. Ledit lot No 7 forme le coin des rues Berrier et Gén Taylor, et ledit lot No 5 forme le coin des rues Coliseum et Gén. Taylor.

2° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'Ilot borné par les rues Robin, Annonciation, Chippewa et Enos, lequel lot formant l'encoignure des rues Robin et Annonciation et mesurant 25 pieds de face à la rue Robin sur une profondeur et façade à la rue Annonciation de 63 pieds, 11 pouces et 2 lignes.

Les améliorations comprenant un cottage et résidence en bois à deux étages couvert en ardoises et contenant magasin, buvette, chambre d'entrepôt, cuisine et 3 chambres à coucher et est connu comme 1440 rue Annonciation et 830 rue Robin. Ceci est un emplacement de commerce bien établi, les locataires ayant été en même endroit pendant des années, situé près de Prenses à Custom. Une excellente occasion pour obtenir une épicerie et brasserie, rapportant une belle vie, un placement de premier ordre.

3° Un certain morceau ou portion de terre ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et tout les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages là-dessus appartenant ou de quelque façon en dépendant situé dans le même district et lieu que la propriété deuxièmement décrite, lequel morceau ou portion de terre et le tout du lot désigné par le No 10 sur un plan dressé par J. Commuzy le 16 mars 1841, déposé en l'étude de Charles Bouchoux, ancien notaire en cette ville, moins cette portion vendue à Owen Raper, d'après un acte passé pardevant Edward Barnett, ancien notaire en cette ville, daté le 10 mai 1860 et mesurant 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Annonciation sur une profondeur de 92 pieds, entre lignes parallèles.

Les améliorations comprenant un grand hangar écurie, etc.

Conditions—Un tiers en plus comptant, à l'option de l'acquéreur, et la balance en 1, 2 et 3 ans de crédit, représenté par billets de l'acquéreur, portant 8 pour cent par an d'intérêt de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantie par lien de vendeur et hypothèque et toutes les clauses usuelles de sécurité. 5 pour cent d'honoraire d'avocat en cas de procès pour forcer la collection des billets et l'assurance par l'acquéreur d'assumer les taxes d'Etat de 1908 en plus du prix de la vente, et l'acquéreur devant faire dix pour cent comptant de dépôt au moment de l'adjudication.

Les notes de vente pardevant Theodore G. Spitzfaden, notaire, aux frais des acquéreurs.

4 oct—4 11 18 25—nov 1 5

VENTES A L'ENCAN.

Ramsey & O'Neal.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente en partage de deux lots de terre de valeur dans le Sixième District, bornés par la rue Audubon, la Place Audubon, les rues Jeannette, Birch et Green dans l'affaire de Mme Rose Omner, épouse de Tony Bernucci et à ses les mineurs Frances et Antoine Omner. Numéro 87 011. Cour Civile de District. Paroisse d'Orléans Division E. Par Ramsey & O'Neal, Cicero A. Ramsey, encanteur, bureau 240 rue Carondelet—MARDI, 1er décembre 1908, à midi: A la Bourse des Propriétés Foncières, en cette ville, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre lu et rendu en pleine cour le 13 octobre 1908, et signé le 19 octobre 1908, par l'Hon. George H. Théard, juge de la susdite Cour, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée et à moi adressé la propriété ci-après décrite à savoir:

Premièrement — Un certain ilot situé à Fribourg dans le Sixième District de cette ville, désigné comme l'Ilot No 21 borné par les rues Wasping ou Jeanette, Wandorf et Birch Audubon et la Place Audubon, anciennement connu sous le nom de propriété Fencher.

Deuxièmement—Un certain lot de terre situé à Fribourg dans le Sixième District de cette ville désigné comme lot No 24 et borné par la rue Audubon, la Place Audubon, les rues Wandorf et Birch et Borne ou Green. Le tout d'après un plan d'arpentage de D. E. Béghère & fils, daté du 21 oct 1908.

Les propriétés ci-dessus en question sont situées dans une partie du Sixième District qui grandit rapidement, étant bien situées et convenables pour le placement de capitaux, le spéculateur et celui qui cherche un home.

Conditions—1/3 ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, le reste devant être représenté par des billets de l'acquéreur de montants égaux payables en un, deux et trois ans après leur date avec intérêt au taux de 8 pour cent par an de la date de l'adjudication jusqu'à paiement, garantis par lien du vendeur et hypothèque spéciale et toutes autres clauses usuelles de sécurité. L'acquéreur devra payer les frais de cet acte de vente pardevant Ernest Vidrine, notaire, et fera un dépôt de 10 0/0 au moment de l'adjudication.

Richard et Vidrine avocats.

25 oct—25—nov 1 8 15 22 29—déc 1

W. R. Metzler.

Ventes de Propriétés bandonnés.

En vertu de la loi 32 de 1904.

Par ordre du Bureau des Commissaires du Département de Police, je vendrai, le

VENDREDI, 30 octobre à 10 heures A. M., dans la salle de la Patrouille de Police, bâtisse de la Cour Criminelle

Un lot d'effets mobiliers et de vêtements.

W. R. METZLER, Encanteur

CHAS DONNAUD, secrétaire-trésorier.

24 oct—29 25 30

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente de Sherif Vendredi, 27 Novembre 1908.

De la Propriété Améliorée du Second District.

Portant le No municipal 2538 rue Dumaine, entre les rues Rocheblave et Dorgenois.

Suburban Building and Loan Association versus Frank A. Stoner.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 87,403—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le VENDREDI, 27 novembre 1908, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits voies servitudes y appartenant ou en dépendant de quelque façon, situé dans le Second District de cette ville, dans l'ilot borné par les rues Dumaine Ste Anne, Rocheblave et Dorgenois, et désigné par le No 124 de l'ilot No 323 sur un plan tracé par C. A. De Armas, daté du 17 avril 1852 et déposé dans le bureau de Joseph Couvillier, ancien notaire, lequel lot mesure, en mesure américaine, vingt-neuf pieds, neuf pouces et sept lignes de face sur la rue Dumaine sur une profondeur de cent trente-deux pieds, sept pouces et trois lignes sur la ligne séparant du lot No 123 et cent trente deux pieds, sept pouces et quatre lignes sur la ligne vers la rue Dorgenois et la ligne séparant du lot No 125 sur ledit plan.

Saisi dans l'affaire ci-dessus

Conditions—Comptant: l'acquéreur devant faire un dépôt de 10 0/0 du prix d'achat au moment de l'adjudication.

H. B. McMURRAY.

Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans

Zengel, Thomas & Suthon, avocats pour la demanderesse.

24 oct—24 30—nov 6 13 20 27

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente de Propriété de valeur améliorée du Sixième District,

Portant le No municipal 4406 rue Tchoupitoulas (anciennement Levée), entre la rue Jena et l'avenue Napoléon.

Succession de George Washington Barbar

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans. — Division C — No 84,037—En vertu d'un ordre de vente daté le 2 octobre 1908, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, JEUDI, le 5 novembre 1908, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, etc., situé dans le Faubourg Bouligny en cette ville, dans l'ilot borné par les rues Lerée, maintenant Tchoupitoulas, Water, Jena et l'avenue Napoléon, désigné par le numéro 10 sur un plan de C. A. Hedin, architecte, daté du 10 décembre 1849, et déposé en l'étude de T. O. Stark, ancien notaire, et mesurant vingt-cinq pieds de face à la rue Lerée maintenant Tchoupitoulas, vingt cinq pieds de une ligne sur la ligne du fond, cent cinq pieds deux lignes sur la ligne à côté du lot 9 et cent dix pieds six pouces une ligne sur la ligne à côté du lot 11. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Conditions—Comptant l'acquéreur au moment de l'adjudication fera un dépôt de 10 0/0 sur le prix d'achat.

H. B. McMURRAY.

Sherif civil de la Paroisse d'Orléans

John C. Wickliffe, avocat pour l'Administrateur.

4 oct—4 6 11 18 25—nov 1 5

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente de propriété améliorée du Septième District,

Portant le No Municipal 1816 rue Adams, entre les rues Septième (maintenant Hickory) et Cohn.

J. Vic. Leefere vs Mme Virginia Tingle, épouse et etc.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 87,152—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus intitulée, je vendrai, à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, sur la rive droite de Nouve Mississippi, dans l'ilot borné par les avenues Atlantique, Pacifique et Sibley (autrefois rue Jackson) et la rue Homer, désigné comme lot Huit de l'ilot No Vingt trois (maintenant l'ilot No 146) sur un plan tracé par W. T. Thompson, voyer, en date du 7 mars 1841, et déposé pour référence dans l'étude de James Graham ancien notaire en cette ville, lequel lot mesure trente-deux (32) pieds et trois (3) pouces de face sur ladite avenue Atlantique par cent vingt trois (123) pieds et huit (8) pouces de profondeur entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant: l'acquéreur devant faire un dépôt de 10 0/0 du prix d'achat au moment de l'adjudication.

H. B. McMURRAY.

Shérif civil de la Paroisse d'Orléans

Carroll Henderson & Carroll, avocats pour la demanderesse.

23 oct—23 30—nov 6 13 20 27

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE CONSTABLE

Un cheval de course nommé George Vivian et une jument de course nommée Mafalda.

Léon Miramon vs George Hartley.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle Orléans.—No 36,231—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Val J. Stenz, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, Division B, je procéderai à vendre à l'enchère publique, dans mon entrepôt Nos 727 à 731 rue St Louis, entre les rues Royale et Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville, MERCREDI, le 4me jour de novembre 1908 à 11 heures A. M., la propriété ci-après décrite, à savoir: Un cheval de course nommé George Vivian et une jument de course nommée Mafalda. Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée Conditions—Comptant. WM J. BRADY, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans. Edward M. Robbert, avocat pour le demandeur.

25 oct 25 30—nov 4

Charles Bruning vs Charles Carnet.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle Orléans. — No 36 293. — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Hy Renshaw juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, Division C, je procéderai à vendre à l'enchère publique, dans mon entrepôt Nos 727 à 731 rue St-Louis, entre les rues Royale et Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville, LUNDI le 26me jour d'octobre 1908, à 11 heures a. m., la propriété ci-après décrite, à savoir: Un lot de meubles de maison, etc. Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, d'après l'inventaire enregistré en mon bureau. Conditions: Comptant. — WM J. BRADY, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans. — Joseph Lautenschlager, avocat pour le demandeur.

15 oct—15 20 26

Léon Miramon vs C Holland

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans—No 35,540—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Val J. Stenz, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, Division E, je procéderai à vendre à l'enchère publique, en face de mon entrepôt Nos 727 à 731 rue St Louis, entre les rues Royale et Bourbon dans le Deuxième District de cette ville, le SAMEDI, 31me jour d'octobre 1908, à 11 heures a. m., la propriété ci après décrite à savoir. — Un cheval brun de course nommé Knickerbocker. Saisi dans l'affaire ci dessus intitulée et numérotée Conditions—Comptant. WM J. BRADY, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans. Conrad J Collins, avocat pour le demandeur. 20 oct—20 25 31

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété Améliorée du Septième District.

Portant le No municipal 7728 rue Olive.

A. S. Swanson vs Mme M. A. Weaver.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans— No 87,098 — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 29 octobre 1908, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits voies servitudes y appartenant ou en dépendant de quelque façon, situé dans le Second District de cette ville, dans l'ilot borné par les rues Dumaine Ste Anne, Rocheblave et Dorgenois, et désigné par le No 124 de l'ilot No 323 sur un plan tracé par C. A. De Armas, daté du 17 avril 1852 et déposé dans le bureau de Joseph Couvillier, ancien notaire, lequel lot mesure, en mesure américaine, vingt-neuf pieds, neuf pouces et sept lignes de face sur la rue Dumaine sur une profondeur de cent trente-deux pieds, sept pouces et trois lignes sur la ligne séparant du lot No 123 et cent trente deux pieds, sept pouces et quatre lignes sur la ligne vers la rue Dorgenois et la ligne séparant du lot No 125 sur ledit plan.

Saisi dans l'affaire ci-dessus

Conditions—Comptant: l'acquéreur devant faire un dépôt de 10 0/0 du prix d'achat au moment de l'adjudication.

H. B. McMURRAY.

Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans

A. D. Danziger, avocat pour le demandeur.

25 sept—25—oct 2 9 16 23 29

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété de Valeur améliorée du Sixième District.

Portant le No municipal 1927 rue Marengo entre les rues Dryades et Sud Rempart.

Joseph Hume vs W. Scott China.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. — No 87,101 — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 29 octobre 1908, à midi, la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges servitudes et avantages là-dessus appartenant ou de quelque façon en dépendant situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilot désigné par le numéro 8, borné par les rues Marengo, Constantinople, Dryades et St Denis (maintenant Sud Rempart), lequel lot est désigné par le numéro 7 sur un plan dressé par H. A. Bondoequié, ingénieur civil, daté le 19 mars 1872 et d'après lequel plan, ledit lot mesure trente pieds de face à la rue Marengo sur une profondeur entre lignes parallèles de cent vingt pieds.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant: l'acquéreur, au moment de l'adjudication devant faire un dépôt de 10 0/0 du prix d'achat.

H. B. McMURRAY.

Shérif civil de la Paroisse d'Orléans.

F Rivers Richardson, avocat pour le demandeur.

15 oct—16 23 30 — nov 6 13 19

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le Shérif, Vendredi, 27 Novembre 1908, de la Propriété Améliorée du Cinquième District.

Portant le No Municipal 831 Avenue Atlantique, entre l'Avenue Sibdell et la rue Homer.

Mutual Building and Homestead Association versus Jacob T Chisholm.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 87,257—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le VENDREDI, 27 novembre 1908, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges y appartenant ou en en dépendant de quelque façon, situé dans le Cinquième District de cette ville, sur la rive droite de feuve Mississippi, dans l'ilot borné par les avenues Atlantique et Sibdell (autrefois rue Jackson) et la rue Homer, désigné comme lot Huit de l'ilot No Vingt trois (maintenant l'ilot No 146) sur un plan tracé par W. T. Thompson, voyer, en date du 7 mars 1841, et déposé pour référence dans l'étude de James Graham ancien notaire en cette ville, lequel lot mesure trente-deux (32) pieds et trois (3) pouces de face sur ladite avenue Atlantique par cent vingt trois (123) pieds et huit (8) pouces de profondeur entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant: l'acquéreur devant faire un dépôt de 10 0/0 du prix d'achat au moment de l'